

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 22 avril 2026



Objet : Votre demande d'accès aux documents envoyée à Santé Québec le 23 mars 2026, transférée à notre établissement le 25 mars 2026 – décision

SQ/Réf. : 26-SQ-0001-137

N/Réf. : N° 2026.054-1783

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 25 mars 2026, visant à obtenir les documents suivants :

▀ *Je désire obtenir copie des documents suivants, de préférence en format électronique:*

- *La liste de toutes les unités de maternités et d'obstétriques qui ont fermé depuis 2014 et leur année de fermeture;*
- *Le nombre d'heures de service (ou heures d'ouverture) de chaque unité de maternité ou d'obstétrique depuis 2014, ventilé par année ;*
- *Le nombre d'heures travaillées par le personnel de chaque unité de maternité ou d'obstétrique depuis 2014, ventilé par année.*

Veuillez noter que seules les informations concernant le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal seront traitées dans la présente demande.

...2

Nous vous communiquons le document suivant répondant à votre demande d'accès aux documents.

 Statistiques unités de maternité

Conformément à l'article 101 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information tel qu'indiqué sur l'Avis de recours en révision, en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

audrey lemieux

Signé avec ConsignO Cloud (22/04/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Audrey Lemieux

La responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

AL/fz

p. j. Avis de recours
Document (1)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.

1. La liste de toutes les unités de maternités et d'obstétriques qui ont fermé depuis 2014 et leur année de fermeture;

L'unité famille naissance de l'hôpital Notre-Dame a fermé ses portes le 20 mars 2025

2. Le nombre d'heures de service (ou heures d'ouverture) de chaque unité de maternité ou d'obstétrique depuis 2014, ventilé par année.

2025: 2612 heures de services

3. Le nombre d'heures travaillées par le personnel de chaque unité de maternité ou d'obstétrique depuis 2014, ventilé par année.

2024-2025: 6842

2025-2026: 13 360

****L'unité de famille naissance est un modèle TARP, ce qui implique que les heures de service et les heures travaillées comprennent le triage, le travail et l'accouchement, le postpartum et la néonatalogie.***

**** Noter que l'unité de maternité a ouvert en février 2024.***